

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE MARDI 22 MARS 2016 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.

Séance dûment convoquée par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil le 18 mars 2016 et par avis publics affichés le 18 mars 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux et M. Alain St-Louis formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire

ÉTAIT ABSENT : M. Peter L. Venezia

Le directeur général, M. Pascal Caron, était aussi présent.

160031 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, LOT 3 646 520

ATTENDU QUE le futur acquéreur du lot 3 646 520 dépose une demande de dérogation mineure dans le but de diviser le lot en deux lots distincts et de construire sur chacun des lots un bâtiment de six logements;

ATTENDU QUE les lots auront 1421,7 m² et 1539,9 m² et que pour l'implantation de plus de trois logements, la superficie minimum de terrain de 1200 m² doit être augmentée de 400m² par logement additionnel, donc chacun des lots devraient avoir 2400 m²;

CONSIDÉRANT que les deux bâtiments seront reliés au service d'égout;

CONSIDÉRANT que le plan d'implantation déposé démontre l'espace suffisant pour implanter les bâtiments et les stationnements;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure visant le lotissement de deux lots de moins de 2400m² et l'implantation d'un six logements sur chacun des lots, conditionnellement à ce que le promoteur s'engage à verdir et paysager le maximum d'espace naturel.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure telle que déposée, conditionnellement à ce que le promoteur s'engage à verdir et paysager le maximum d'espace naturel, ainsi que de rendre le terrain le plus intime possible par le reboisement le long des lignes de propriété, pour ce faire le demandeur devra déposer un plan d'aménagement paysager avec les demandes de permis de construction.

ADOPTÉE

160032 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – MORCELLEMENT – 11 RUE PERREAULT

ATTENDU QUE M. Jonathan Davis demande à la CPTAQ l'autorisation de morceler sa propriété;

ATTENDU QUE la demande a pour but de séparer 1000 m² du 11 rue Perreault en faveur du 7 rue Perreault;

ATTENDU QUE le 1000 m² fait déjà l'objet d'une servitude en faveur du 7 rue Perreault;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande de morcellement de M. Jonathan Davis pour un morcellement de 1000 m² du 11 rue Perreault en faveur du 7 rue Perreault.

ADOPTÉE

160033 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général